MAIRIE
DE
BREIL-SUR-ROYA
ALPES-MARITIMES

« Station verte de vacances »

OBJET :

V/Réf. :

N/Réf. :

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 janvier 2014

Le Conseil Municipal de la Commune de Breil sur Roya s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances le 30 janvier 2014 à 17H00 sur convocation et sous la présidence de Monsieur Joseph GHILARDI Maire.

Etaient Présents : Mr Joseph GHILARDI Maire, Mr Joseph REY 1er Adjoint, Mme Marie-Lou ALLAVENA, Mr Francis FRECOURT, Mr Georges POMAREDE, Mme Anne-Marie ANGELINI, Mr Gentil DOMESOR, Mme Michèle ERCOLE, Mr Michel JOUVE, Mr Michel MASSEGLIA, Mr Pierre OZENDA, Mr Paul REY, Mme Claire ROSTAGNI, Mr Henri SOFFLICHI, Mme Josiane VACCARI.

Etaient absents-excusés : Mme Mireille PALLANCA, Mr Alain RAVIOLA, Mme Cécile BACHET donne pouvoir à Mr Paul REY, Mr Abdel DJEROUROU donne pouvoir à Mr Joseph REY.

Secrétaire de Séance : Mr Paul REY

Avant d'ouvrir la séance, **Monsieur le Maire** propose aux membres du Conseil Municipal que l'on rajoute à l'ordre du jour :

- Désignation des membres délégués aux commissions de la C.A.R.F
- Procédure d'incorporation de biens sans maître dans le domaine privé de la commune
- Acquisition par la commune d'un bien sans maître, repris dans le domaine privé de la commune

Approuvé à l'Unanimité des membres présents

29, boulevard Rouvier - B.P. 10 - 06540 BREIL-SUR-ROYA - Tél. : 04 93 04 99 99 -Fax : 04 93 04 99 70
Site web : www.ville-breil-sur-roya.fr

Liste des décisions valant délibérations prises par Monsieur le Maire en vertu de l'article L 2122-22 du Code des Communes.

11 Décembre 2013	:	**Convention de mandat de gestion provisoire** Mandat de gestion provisoire établi par la CARF représentée par son Président en exercice Mr Patrick CESARI **Durée :** Présent contrat est établi pour une durée de 1 an. Prend effet au 01 janvier 2014
17 Décembre 2013	:	**Convention de formation pour le personnel de la Maison des Bambins avec Magali COLASSANTE-CASCIARO, psychologue formatrice** **Prestation :** formation visant à réaliser une analyse des pratiques professionnelles pour les agents communaux du service Crèche les 28 et 29 avril 2014 Participation financière au titre des actions réalisées, frais de déplacement et d'hébergement compris, sera de 790,00€ TTC par jour, soit 1.580,00€ TTC selon les termes de la convention précitée.
23 Décembre 2013	:	**Contrat de prêt de 140.000€ « Travaux de mise en sécurité d'un immeuble » suite aux désordres géologique prêt relais subventions** **Montant :** 140.000,00€ **Durée :** 24 mois **Périodicité :** Trimestrielle **Taux fixe :** 2,5500% l'an **Frais de dossier :** 300,00€ **Durée différé d'amortissement :** 21 mois 7 échéances de 892,50€ (intérêts) et 1 échéance de 140.892,50€ (capital et intérêts) Les intérêts sont payables à terme échu Date de versement des fonds : avant le 30 janvier 2014 Jour d'échéance retenu le : 20
01 Janvier 2014	:	**Bail à usage professionnel à l'Agence Immobilière PROVENCALPES BREIL d'un bureau sis, place Brancion** **Loyer :** 300,00€/mois charges comprises **Durée :** Prend effet à compter du 01 janvier 2014

Approbation du Procès-Verbal de la séance du 11 décembre 2013.
Le Procès-Verbal de la séance du 11 décembre 2013 a été **Approuvé, 3 abstentions.**

EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR

1 - **Décisions Modificatives Budgétaires**
•Budget Commune
(pièce jointe)
Approuvé à l'Unanimité des membres présents

2 - **Convention pour la participation aux frais de restauration scolaire des enfants résidant sur la commune de Breil sur Roya et scolarisés dans les écoles publiques de Menton du fait d'un handicap**

Approuvé à l'Unanimité des membres présents

3 - **Convention d'utilisation des installations sportives commune de Breil sur Roya/Conseil Général 06**
Monsieur le Maire précise que l'analyse de cette convention en ce qui concerne le partage des compétences, n'a pas pris en compte un ensemble d'éléments constitutifs de la délibération pris en date du 15 janvier 2013 par le Conseil Municipal portant sur la cession de la Salle de Sports, soit :

1)le transfert des moyens humains existants
2)la prise en compte de l'intégralité du gardiennage
3)la prise en compte de l'intégralité des charges de gestion courante y compris sur les plages horaires mises à disposition des Associations

De plus, l'ensemble de ces observations a fait l'objet de courrier, mail, et rendez-vous, avec les principaux intéressés.

Dans la négative de cette prise en compte, **Monsieur le Maire**, propose de ne pas accepter cette convention en l'état.
A l'Unanimité les membres du Conseil rejettent cette convention

4 - **Convention de mise à disposition de personnel, de locaux et de matériel roulant commune de Breil sur Roya/C.A.R.F.**
Dans le cadre d'une démarche qualité des services transférés à la C.A.R.F, cette dernière nous propose cette convention qui a le mérite d'assurer en cas d'absence de personnel C.A.R.F, de surcroît d'activité ou autres, une réactivité dans l'organisation de la collecte des ordures ménagères.
Approuvé à l'Unanimité des membres présents

5 - **Approbation convention de transfert d'emprunts du SIVOM du Canton de Breil à la commune de Breil Sur Roya**
L'ensemble de ces conventions de transfert d'emprunts a été approuvé à l'Unanimité par les membres du SIVOM et doit faire l'objet de délibérations proposées au présent Conseil.
Ces conventions de transferts d'emprunts ont été acceptées à **l'Unanimité** des membres présents

6 - **Demande communale de reconnaissance de l'état de Catastrophe Naturelle : Approbation du champ d'application Fonds de Solidarité**
Monsieur le Maire a développé au titre de la collectivité et des particuliers, un ensemble de dossiers qu'il a présenté comme éligible, tant au niveau de la procédure de Catastrophe Naturelle, qu'au niveau Fonds de Solidarité.

De plus, il présente certains dossiers éligibles au Conseil Général et au Conseil Régional au titre des calamités publiques où les enveloppes budgétaires d'urgence seraient déblocables.

A cet égard, il précise l'urgence de désenclaver le quartier Bancao pour lequel, avec l'attache de Force06, il a donné l'ordre de service d'attaquer à minima les travaux, dans l'esprit du rapport géologique à court terme.
Approuvé à l'Unanimité des membres présents

7 - **Cession Salle de Sports :**
Approbation convention de transfert de personnel et des contrats en cours vu le transfert de propriété au Conseil Général.
Monsieur le Maire présente l'ensemble des transferts de charges de gestion courante contractualisé avec des tiers afin que le Conseil Général ou le Collège se substituent à la commune.
Il renouvelle par la présente le transfert du personnel communal.
Approuvé à l'Unanimité des membres présents

Approbation du titre de recette portant état récapitulatif des charges de gestion courante et de personnel, à émettre sur le Conseil Général du 01/09/2013 à ce jour
Depuis l'acte translatif de propriété en date du 27 août 2013, un ensemble de dépenses a été honoré par la commune de Breil compte tenu de la lenteur du propriétaire à prendre en charge dans cette phase transitoire l'ensemble des dépenses concernant les charges de gestion courante et de personnel (eau, énergie, assurance, etc...)
Approuvé à l'Unanimité des membres présents

8 - **Approbation du règlement intérieur de l'Eau & de l'Assainissement**
Mr Francis FRECOURT Adjoint, présente le règlement intérieur ci-joint.
Approuvé à l'Unanimité des membres présents

9 - **Désignation des délégués Titulaires et Suppléant au SIVOM ROYA**
Dans le cadre réglementaire, 2 délégués Titulaires et 1 délégué Suppléant doivent être désignés par le Conseil Municipal.

Ont été désignés à la majorité :

Titulaires : Mr Joseph REY, Mr Joseph GHILARDI
Suppléant: Mr Michel MASSEGLIA
Approuvé à l'Unanimité

10 - **Approbation des nouveaux statuts du SIVOM ROYA**
Monsieur le Maire propose les nouveaux statuts.

Il précise que la transition sera complexe, compte-tenu des problèmes de trésorerie, près de 200.000,00€ en attente de versement de subventions du Conseil Général sur les programmes de Voirie 2012 et 2013.

Monsieur Michel MASSEGLIA Conseiller Municipal, confirme son intérêt pour le nouveau SIVOM ROYA qui est la seule et unique chance de pouvoir travailler ensemble sur des projets de Territoire.
Approuvé à l'Unanimité des membres présents

11 - **Observations du Conseil Municipal sur le Plan de Prévention des Risques**
Monsieur le Maire précise la procédure en cours d'élaboration du P.P.R.

Considérant le Plan de Prévention des Risques (P.P.R) soumis à l'enquête publique ;

Considérant l'ensemble d'observations d'administrés, concernant des terrains d'assiette de quartiers pour lesquels : historique, témoignages, études et autres moyens de preuves ont été consignés, tant dans le registre du Commissaire Enquêteur qu'à la Mairie ;

Considérant l'erreur d'appréciation des risques de certains zonages du Plan de Prévention des Risques (P.P.R), qui créée un préjudice certain, tant aux propriétaires qu'à la collectivité territoriale, dans le cadre de l'évolution de la constructibilité dans une cohérence de développement à venir ;

Après avoir étudié attentivement le Plan de Prévention des Risques (P.P.R) et avoir reçu de nombreux administrés, il remarque quelques anomalies :

La principale et la plus préjudiciable est celle qui concerne les quartiers Isola, Tuileries et le quartier des Ecoles (quartier Graiou) qui ont été classés R* (plusieurs aléas), tout comme la pointe de la route de Saint Pierre (R*) face au S.D.A.

- Au quartier Isola, il existe un moulin qui figurait déjà au cadastre Sarde de 1703 et qui n'a subi aucune détérioration depuis ce temps
- Au quartier des Tuileries, le moulin Sartore figure aussi au cadastre Sarde de 1703 (voir page 98, de l'histoire de Breil)

Ces 2 quartiers, ne peuvent en aucun cas supporter le double aléa : effondrement et chute de blocs, car il n'y a aucune montagne dans le secteur.

Le quartier des Ecoles est construit sur du rocher, d'ailleurs la maison GHIRARDI qui existe encore de nos jours a été construite au XVIIème siècle et n'a subi aucune dégradation. Ce secteur n'est exposé à aucun aléa pouvant en interdire la constructibilité.

Pour la pointe de la route de Saint Pierre, il faut enlever l'aléa chute de blocs.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal ces modifications à faire entériner.

Monsieur Michel MASSEGLIA Conseiller Municipal, précise que ce document a été fait dans l'urgence, avec un manque évident de moyens pour mobiliser les Fonds Barnier de l'opération immeuble GUIDI.

Il confirme l'absence d'information et de transparence, ce qui explique l'auditoire du jour.

Il doute de la clarté des documents préparatoires. En effet, l'absence des dernières études en cours, notamment l'étude hydrogéologique et géotechnique sur le village ancien font défaut.

En conclusion : Les effets négatifs, économiques, patrimoniaux et affectifs sont évidents.

Il demande le refus en bloc du Plan de Prévention des Risques (P.P.R)

Monsieur le Maire précise qu'à cette étape, vu les informations des services de l'Etat avec lesquels il s'est entretenu, il est dangereux de refuser le Plan de Prévention des Risques (P.P.R) au motif que celui-ci risque d'être exécutoire en l'état.

Il souhaite sauver par certains aménagements, les zones constructibles ne présentant pas de danger.

Monsieur Georges POMAREDE Adjoint, rappelle les effets d'un refus concernant le Parc National du Mercantour qui a conduit à sa création, sans modification.

Monsieur le Maire propose une suspension de séance afin de prendre l'avis du public venu nombreux.

Monsieur le Maire, rouvre la séance et propose au Conseil Municipal de se prononcer sur :

- Le refus en totalité du Plan de Prévention des Risques (P.P.R), avec un nouveau projet, accompagné de l'étude d'impact ou d'un rapport environnemental intégrant les conditions nouvelles : **13 voix**
- La suspension du Plan de Prévention des Risques (P.P.R), avec proposition d'aménagement, prenant en compte les études en cours et autres éléments préparatoires à la décision : **4 voix**

•Désignation des membres délégués à C.A.R.F pour les commissions suivantes :

Commissions	CARF	BREIL
•Politique de la ville	G. BONVALLET Pdt	G.DOMESOR
•Transport-accessibilité	N. SPINELLI Pdt	M.MASSEGLIA
•Collecte-traitement-valorisation des déchets	G. SPINELLI Pdt	H.SOFFLICHI
•Finances	H. LAYET Pdte	J.GHILARDI
•Développement économique	J.C GUIBAL Pdt	J.REY

Approuvé à l'Unanimité des membres présents

•Procédure d'incorporation de biens sans maître dans le domaine privé de la commune

Considérant au vu des éléments, qu'il existe sur le territoire de la commune un bien vacant et sans maître, **Monsieur le Maire** propose aux membres de l'incorporer dans le domaine privé communal.

Il s'agit d'une parcelle de terrain cadastrée Section E – n° 306 d'une contenance de 20 m2, sis rue Pasteur et d'une parcelle cadastrée Section E – n° 307 d'une contenance de 37 m2, sis 75, rue de Turin.

Approuvé à l'Unanimité des membres présents

•Acquisition par la commune d'un bien sans maître repris dans le domaine privé de la commune

Monsieur le Maire informe les membres, de la finalisation de la dernière procédure en cours concernant un immeuble sans maître, cadastré parcelle Section E – n° 451, sis 74 rue de Turin.

Il propose son incorporation finale dans le domaine privé de la commune

Approuvé à l'Unanimité des membres présents

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Joseph GHILARDI Maire, lève la séance à 19H45.

MAIRIE DE BREIL-SUR-ROYA 06540

Le Maire,

J.GHILARDI